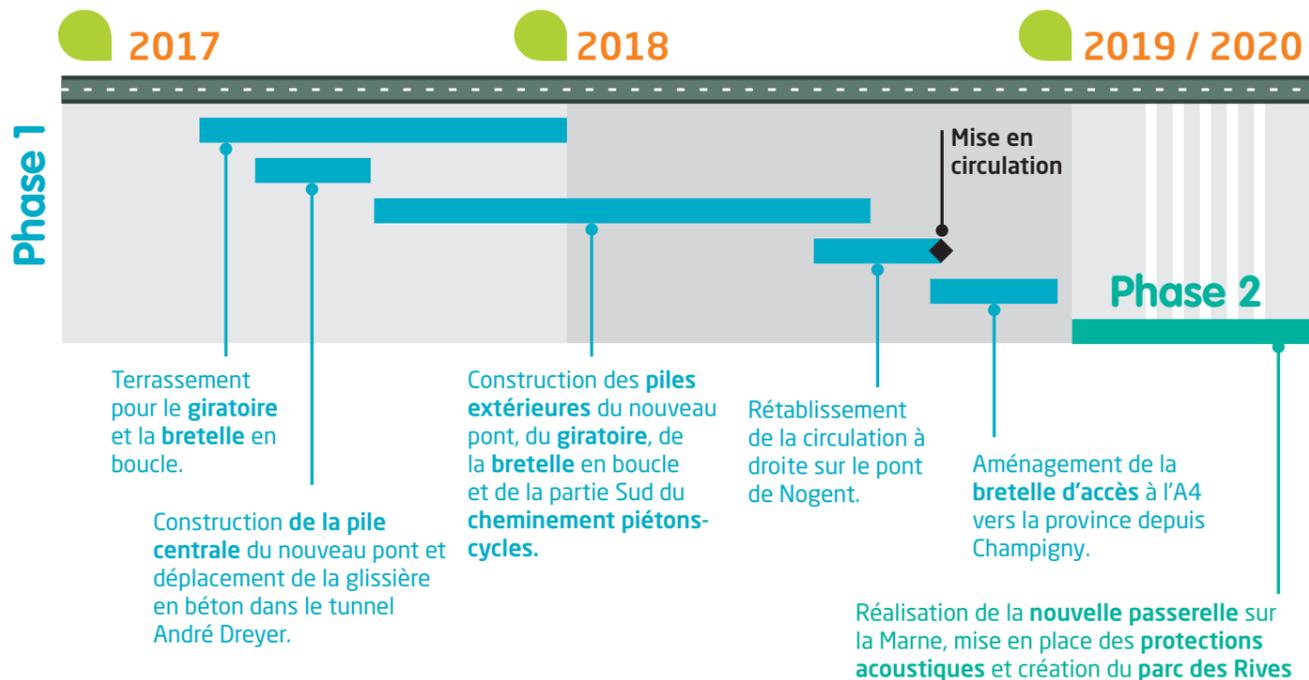


Coût des travaux **48M€**

L'aménagement du pont de Nogent est inscrit dans le contrat de plan État-Région (CPER) 2015/2020, réparti comme suit :

20,8 M€ État
20,8 M€ Région Île-de-France
6,4 M€ Département du Val-de-Marne



P A R I M A G E Ne pas jeter sur la voie publique



CHAMPIGNY: TRAVAUX BOULEVARD DE STALINGRAD

Fermeture à la circulation entre l'autoroute A4 et la rue Henri Dunant du 7 au 11 mai 2018

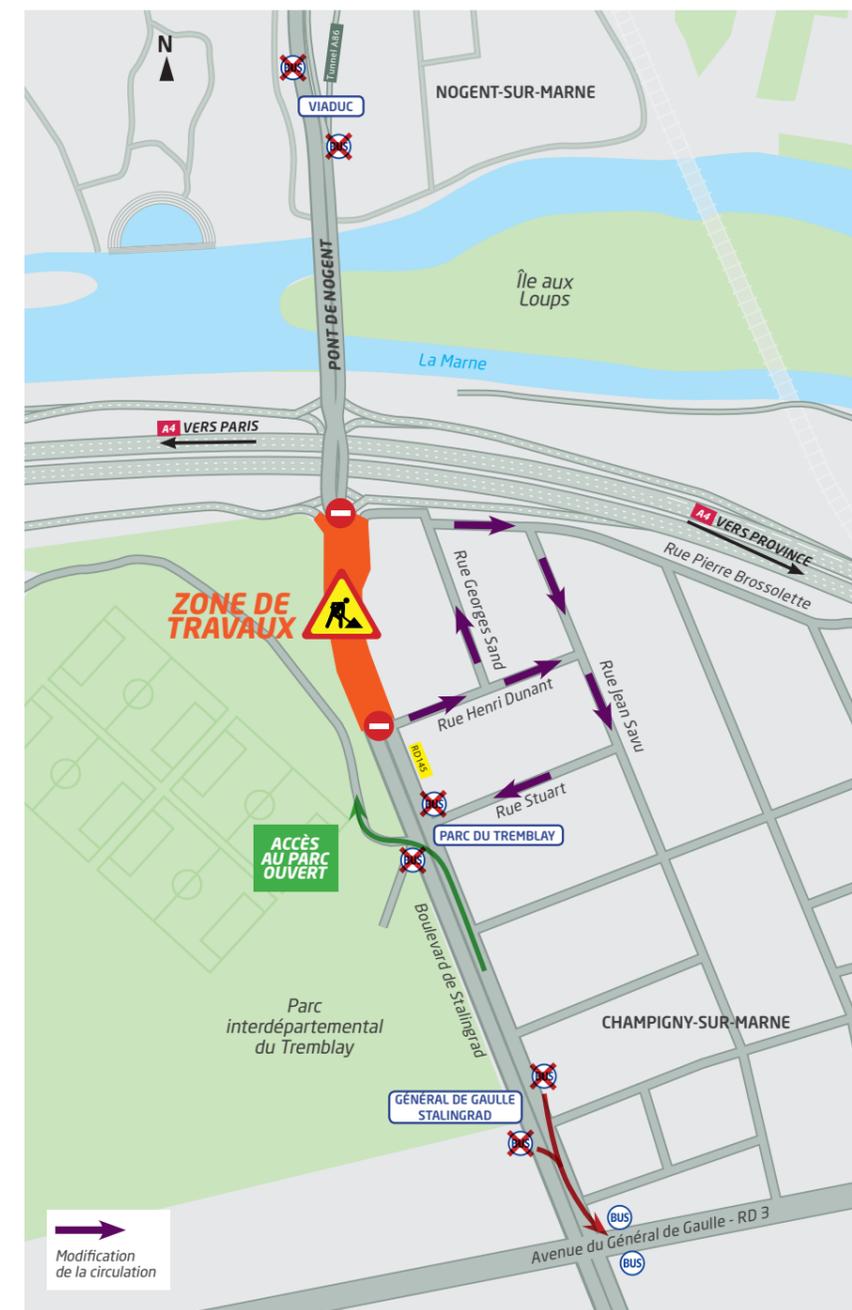
Afin de préparer le raccordement de la future bretelle de sortie depuis Paris vers Champigny, un nouveau carrefour est aménagé. Pour cela, **le boulevard de Stalingrad est fermé à la circulation routière dans les deux sens** entre l'autoroute A4 et la rue Henri Dunant à Champigny-sur-Marne du lundi 7 mai 6h au vendredi 11 mai minuit.

Des itinéraires de déviation sont mis en place.

Les arrêts de bus « Viaduc » et « Parc du Tremblay » ne sont pas desservis. L'arrêt « Général de Gaulle-Stalingrad » est reporté sur la RD3. **La circulation des lignes 116, 317, N35 et N71** assurant la liaison Nogent-Champigny sera déviée par le pont de Bry.

Pendant la fermeture, la circulation locale est modifiée pour les rues Henri Dunant et Georges Sand.

Les cheminements piétons sont maintenus. Le boulevard de Stalingrad reste accessible aux riverains et aux usagers du parc du Tremblay. Les commerces restent ouverts.



PLAN DES DÉVIATIONS LOCALES



AUTRES DÉVIATIONS

REJOINDRE CHAMPIGNY DEPUIS PARIS (AUTOROUTE A4)
prendre la sortie n°4 Saint-Maur/Joinville puis la RD4 et la RD3

REJOINDRE CHAMPIGNY DEPUIS CRÉTEIL (AUTOROUTE A86 PUIS AUTOROUTE A4)
prendre la sortie n°6 Champigny-sur-Marne puis RD3

REJOINDRE CHAMPIGNY DEPUIS MARNE-LA-VALLÉE (AUTOROUTE A4)
prendre la sortie n°8 puis la direction Villiers-sur-Marne, puis la RD3 vers Champigny-sur-Marne

PENDANT LES TRAVAUX LES AUTOROUTES A4 ET A86 RESTENT OUVERTES

DÉVIATION IMPÉRATIVE POUR BUS ET VÉHICULES NON AUTORISÉS SUR AUTOROUTE
prendre les itinéraires par les routes départementales RD120 et RD130 (itinéraires en vert et en jaune sur la carte)

Retrouvez l'ensemble des déviations sur le site internet de la DiRIF
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr